Faciliter l’accès au logement des agents publics : un simulateur enrichi

Un nouveau simulateur de droit vient d’être ouvert sur le portail « logement des agents de la fonction publique » de la direction générale de l’administration et de la fonction publique, offrant de nouvelles fonctionnalités.

Intelligence Artificielle Générative (IAG) : quelles conséquences pour l’emploi public ?

L’arrivée massive de l’intelligence artificielle générative (IAG) bouleverse déjà de nombreux secteurs, et le service public n’échappe pas à cette transformation. Depuis le lancement de ChatGPT fin 2022, les usages et les IA se multiplient, tout comme les interrogations : quelles tâches pourront être automatisées ? Quels métiers seront renforcés ? Et, surtout, quel impact sur les emplois dans la fonction publique ?

Un secteur public particulièrement exposé

Selon l’étude réalisée par Roland Berger en 2023, l’administration publique se trouvait déjà “en première ligne”, avec 37 % d’emplois exposés à l’IA générative – un niveau plus élevé que dans le secteur privé (32 %). La mise à jour publiée en octobre 2025 confirme et accentue ce constat : l’impact atteindrait désormais 38 %, soit 2,1 à 2,2 millions d’agents concernés.

Sur l’ensemble des 5,7 millions d’agents publics français, l’étude estime que :

- **8 % des emplois pourraient être automatisés**, soit environ 430 000 postes menacés ;
- **22 % pourraient être “augmentés”**, c’est-à-dire améliorés ou transformés grâce à l’IA, soit 1,25 million de postes ;
- **8 % seraient faiblement exposés**, environ 400 000 emplois.

Quels métiers sont les plus menacés ?

Les emplois administratifs apparaissent clairement comme les plus vulnérables. Les agents d’accueil, secrétaires, assistants administratifs, personnels chargés de l’enregistrement ou du traitement documentaire, présentent un potentiel d’automatisation compris entre 56 % et 70 % au niveau mondial. Au total, cela pourrait toucher près de 26 millions d’agents publics dans le monde.

Ces fonctions sont caractérisées par des tâches répétitives, fortement standardisées et reposant sur du traitement d’information – un terrain particulièrement favorable à l’IA

générative.

Des gains potentiels… surtout pour les métiers qualifiés

À l’inverse, l’IAG pourrait renforcer les métiers à dominante intellectuelle ou scientifique : experts, enseignants, chercheurs, médecins, juristes, ingénieurs publics, cadres dirigeants, forces de sécurité…
Entre 21 % et 40 % de ces professionnels pourraient voir leur travail enrichi, avec des gains de temps, une meilleure qualité d’analyse ou encore un appui à la décision.

Quelques exemples concrets :

- **Santé** : aide au diagnostic et au tri administratif
- **Éducation** : préparation de cours, corrections, suivi individualisé
- **Sécurité / défense** : analyse prédictive, scénarios de formation
- **Finances publiques** : détection automatisée des fraudes
- **Services d’accueil du public** : traitement intelligent des demandes des usagers

Un risque réel sur les effectifs

À l’échelle mondiale, le cabinet Roland Berger estime que **7,5 % des agents publics pourraient voir leur poste supprimé grâce à l’automatisation** – soit 26 millions de personnes dans le monde.

En France, le potentiel d’automatisation représente **près de 430 000 emplois**, principalement dans les fonctions supports. Les métiers à faible exposition – maintenance, transports, nettoyage, collecte des déchets, etc. – seraient moins touchés, sauf en cas de robotisation conjointe.

Un enjeu syndical majeur

Les chiffres montrent que les effets de l'IA générative ne se répartiront pas de manière uniforme entre les catégories professionnelles.
Ils posent plusieurs défis majeurs pour la fonction publique :

- L'anticipation des suppressions de postes dans les métiers administratifs ;
- L'accompagnement de la transformation des missions ;
- La garantie d'un développement des compétences lié aux nouveaux outils ;
- La préservation de la qualité du service public, qui repose sur l'humain.

> *Pour la **CFDT**, la question n'est pas d'empêcher l'arrivée de l'IA – elle est déjà là – mais de s'assurer que son déploiement se fasse **avec** les agents, et non **contre** eux.*
>
> *Alors même que l'attractivité de certaines fonctions interrogent les candidats potentiels, il ne faudrait pas non plus que l'IA par les craintes qu'elle génère, soit contre productive avec les quelques mesures positives d'attractivité que certains employeurs tentent de mettre en place… Le MAASA n'y fait pas exception.*

Former, accompagner, donner du sens, anticiper les mobilités professionnelles : voilà les véritables enjeux pour éviter que l'innovation technologique ne devienne synonyme de casse sociale.

> ***Source : CFDT-UFETAM***

Document à consulter :

- **Rapport « Le service public à l'épreuve de l'intelligence artificielle »** – Juillet 2025 ICI

Le gouvernement lance une conférence sur le travail et les retraites

Jusqu’en septembre 2026, les partenaires sociaux sont invités à débattre autour de trois grandes thématiques : la qualité de vie au travail, les parcours professionnels et l’avenir des retraites.

La fonction publique, de nouveau sous la coupe de Bercy ?

La fonction publique peut-elle vraiment s’émanciper de Bercy ? Après plusieurs allers-retours entre tutelle budgétaire et ministère dédié, le portefeuille revient aujourd’hui dans le giron des Comptes publics.

Temps partiel dans la

fonction publique : un nouveau guide pour tout comprendre

La Direction Générale de l’Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) vient de publier un guide relatif à la mise en œuvre du temps partiel pour les agents publics.

“La fonction publique est face à un mur de déficit d’attractivité”

Rémunérations en berne, inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, conditions de travail dégradées, baisse des effectifs, pyramide des âges vieillissante… : les maux de la fonction publique s’aggravent. Face aux menaces qui pèsent sur les 5,7 millions d’agents et leurs missions, Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, tire le signal d’alarme.

Recours aux contractuels dans

la fonction publique : entre variable d’ajustement et nécessité de service public

La députée Céline Thiébault-Martinez a présenté, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, un rapport budgétaire sur la mission Transformation et fonction publiques. La seconde partie de son rapport dresse un constat lucide sur l’augmentation du nombre de contractuels et sur les risques d’un modèle public à deux vitesses.

Simplification du processus de départ en retraite des fonctionnaires de l’État

Mise en œuvre à partir du 1er janvier 2026

Rapport annuel sur l’état de la fonction publique – Édition 2025

Le rapport annuel 2025 sur l’état de la fonction publique, publié par la DGAFP, dresse le panorama complet de l’emploi

public, des conditions de travail et de la santé des agents. Bilan : plus d’agents, davantage de contractuels, et une santé au travail qui reste un enjeu majeur.

Accès aux services publics : moderniser sans exclure : un défi urgent

Le Sénat vient de publier un rapport sur *«L’accès aux services publics : renforcer et rénover le lien de confiance entre les administrations et les usagers»*. Derrière ce titre institutionnel se cache une réalité bien connue des agents et des usagers : la dématérialisation, si elle simplifie certaines démarches, **crée aussi de nouvelles inégalités**.

Une fracture numérique et territoriale bien réelle

Le constat est clair : **près d’un Français sur deux a du mal à effectuer ses démarches en ligne**. Les personnes âgées, les plus modestes, mais aussi de nombreux jeunes sont laissés de côté.

À cela s’ajoute la fermeture de guichets, de trésoreries, de bureaux de poste… autant de services de proximité qui disparaissent et alimentent le **sentiment d’abandon** dans les territoires ruraux, les quartiers populaires et les outre-mer.

L’humain, toujours indispensable

Le rapport le souligne fortement : **aucun outil numérique ne remplacera le contact humain**. Le téléphone reste le moyen

préféré des usagers pour joindre l’administration, et les accueils physiques sont vitaux pour les démarches complexes.

Les espaces **France services**, portés à bout de bras par les collectivités locales et leurs agents, jouent un rôle essentiel. Mais leur développement ne doit pas masquer la réalité : **ce sont souvent les collectivités qui financent à la place de l’État**.

Des usagers piégés par les sites frauduleux

La dématérialisation a aussi ouvert la porte à de nombreux abus : des sites privés font payer des démarches gratuites, imitent les sites officiels ou exploitent la détresse des usagers. Le rapport appelle à renforcer les sanctions et à mieux protéger les citoyens.

Des agents en première ligne

Derrière ces constats, ce sont **les agents publics** qui tiennent la barque. Conseillers France services, agents d’accueil, conseillers numériques… tous font preuve d’une polyvalence et d’un engagement remarquables. Mais leurs conditions de travail, leurs formations et leurs parcours professionnels doivent être mieux reconnus et valorisés.

La **CFDT** le répète : **moderniser les services publics ne peut se faire sans investir dans les femmes et les hommes qui les font vivre**.

Inclusion numérique et IA : vigilance syndicale

Le rapport évoque aussi l’inclusion numérique et l’arrivée de l’intelligence artificielle dans les services publics. Ces outils peuvent être utiles, mais à deux conditions :

- qu’ils soient **au service des usagers et des agents**,
- et qu’ils respectent la **sécurité des données et la transparence**.

Sans cela, le risque est grand de renforcer encore les inégalités et de déshumaniser la relation de service public.

Moderniser oui, exclure non !

Au fond, ce rapport vient confirmer ce que la **CFDT** dénonce depuis longtemps : **le tout-numérique ne peut pas être la seule réponse**. Il faut garantir à chacun le choix du canal, maintenir des accueils humains de qualité, et donner aux agents les moyens de répondre aux besoins des citoyens.

Un service public moderne, c’est un service public **accessible à toutes et tous**, qui continue d’incarner l’égalité et la solidarité au cœur de notre République.

> ***Source :*** *CFDT-UFETAM*

Documents

- Rapport complet « Faciliter l’accès aux services publics » (Sénat – 16-09-25)
- Synthèse du rapport sénatorial

Budget 2026 : les travailleurs et les

travailleuses ne se laisseront pas faire !

A lire ci-dessous, le communiqué intersyndical CFDT CGT FO CFE-CGC CFTC du 09 août 2025.

Budget 2026 : les travailleurs et les travailleuses ne se laisseront pas faire !

Alors que le chômage repart à la hausse dans une conjoncture économique déprimée.

Au moment où une commission d'enquête sénatoriale met au jour le maquis des dispositifs permettant de transférer 211 milliards d'argent public vers les entreprises sans évaluation rigoureuse de leur efficacité, sans contrôle ni condition pour certains.

En plein milieu de l'été, au moment où les françaises et les français tentent, pour ceux qui en ont encore les moyens, d'oublier un quotidien qui se dégrade, le gouvernement décide une nouvelle attaque en règle des droits des travailleurs et travailleuses.

Sans rien écouter de l'avertissement unanime des organisations syndicales face à un projet de budget qui éreinte les travailleurs (malades, chômeurs ou retraités), et sans même prendre le temps de rencontrer toutes les organisations

syndicales, la ministre du travail publie une lettre de cadrage pour la réforme de l’assurance chômage et un document d’orientation pour l’ouverture d’une négociation précisant les modalités de suppression de deux jours fériés. Une première étape, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de réformer de nouveau le droit du travail à la rentrée, ouvrant ainsi « en même temps » grand les portes du musée des horreurs de la stigmatisation des demandeurs d’emploi et de la dérégulation du marché du travail.

Les constats et propositions du gouvernement contenus dans les documents transmis affichent une volonté explicite de revenir sur 70 ans de luttes et d’acquis sociaux avec de nombreuses contrevérités. Le gouvernement prétend que la trajectoire budgétaire de l’assurance chômage s’est fortement dégradée depuis la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. Or ces prévisions étaient fausses et même faussées comme le montraient celles de l’Unedic, de la Banque de France ou de la commission européenne. De plus, le gouvernement a agréé l’ANI du 14/11/2024 sans objection. 7 mois après, les prévisions économiques sont sensiblement identiques. Il n’y a donc aucune justification légale à exiger une nouvelle négociation sur l’assurance chômage. L’article L1 du Code du Travail s’inscrit dans une volonté, par la négociation, de maintenir un équilibre et une cohésion au sein de la société. Avec une négociation supprimant deux jours fériés, le projet du gouvernement vise exactement l’inverse.

Les organisations syndicales regrettent profondément cette précipitation du gouvernement et avertissent solennellement que nous sommes à un tournant social et démocratique. Fortes des **plus de 300 000 signatures** sur la pétition stopbudgetbayrou.fr, elles se réuniront le 1er septembre pour examiner ensemble les moyens de réagir pour contrer ce nouvel accès de brutalité envers la société et le monde du travail.

Je signe la pétition pour exiger l’abandon immédiat de ces mesures.

Relayez et signez la pétition

Je signe la pétition

Télétravail : Les employeurs publics encore réticents

Adopté à marche forcée pendant la crise sanitaire, le télétravail dans la fonction publique est possible et constitue même un argument de recrutement. Toutefois, les employeurs restent frileux quant au nombre de jours accordés, malgré un cadre législatif généreux.

Depuis l’accord-cadre du 13 juillet 2021, les agents publics des trois versants (État, hospitalière et territoriale) peuvent télétravailler jusqu’à trois jours par semaine, selon les missions exercées et les besoins du service. Comme pour les salariés du privé, l’accord garantit le volontariat, la réversibilité du dispositif et l’égalité d’accès, tout en prévoyant un accompagnement des encadrants à la gestion du travail à distance. Pourtant, dans la pratique, sa mise en place n’est pas une évidence.

« Malgré les textes, les employeurs publics restent très réticents à accorder du télétravail », confie Carole Chapelle, secrétaire générale adjointe de la CFDT Fonctions publiques. Sans compter que seuls trois agents sur dix indiquent occuper un emploi compatible avec le télétravail (et parmi eux 54 % y ont recours). (*Voir l'étude « Un agent de la fonction publique sur six déclare télétravailler en 2023*»). *« Pourtant, l'accord de 2021 prévoit que l'éligibilité à ce mode d'organisation du travail se fasse en partant des activités plutôt que des emplois, de façon à permettre à tous les agents de pouvoir télétravailler les tâches qui peuvent l'être. Mais cette réflexion n'a pas eu lieu, probablement pour sa difficulté à être menée. »*

Une tendance que confirme l'étude(*) de la DGAFP. Parmi les agents qui télétravaillent, seulement 11 % le font au moins trois jours ou plus par semaine, contre 40 % en 2021. Dans le privé, cette part est de 24 %. De plus, les agents sont 61 % à ne pas effectuer plus d'un jour de télétravail par semaine, contre 41 % dans le secteur privé. Ainsi, si ce mode d'organisation du travail semble désormais être bien ancré dans ce secteur – « *la plupart des offres d'emploi mentionnent si le poste à pourvoir est télétravaillable ou pas* », précise Carole Chapelle –, il semblerait que les employeurs publics fassent preuve de plus de prudence que leurs homologues du privé quant au nombre de jours accordés…

> ***Par Sabine Izar – CFDT Magazine***

(*) *« Un agent de la fonction publique sur six déclare télétravailler en 2023 » – Point Stat, mars 2025. DGAFP. Ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification.*

> **À lire également :**

- Le télétravail dans la fonction publique : ce que prévoit l’accord de 2021

Rapport de la Commission d’Enquête du Sénat sur les agences et opérateurs

Le rapport sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l’État, par la commission d’enquête du Sénat, a été publié ce jeudi 3 juillet 2025. Que dit ce rapport ?

Pourquoi cette enquête ?

Le Sénat a voulu comprendre pourquoi l’action publique est devenue aussi illisible, avec ses 1000+ agences, opérateurs et comités. Trop de structures, trop peu de stratégie et beaucoup de coûts mal identifiés : c’est le constat de départ.

Les principaux constats :

- La France a créé ses agences **au coup par coup**, sans vraie stratégie globale.
- Ces structures étaient censées rendre l’action publique plus souple et plus efficace, mais au final, elles ont souvent créé **des doublons et de la complexité**.
- L’État **perd la main sur ses politiques publiques**, car

les agences s’emparent parfois de fonctions stratégiques au lieu de rester sur l’exécution.
- Manque de transparence : coûts, effectifs et missions réels souvent mal connus, ce qui complique le pilotage et le contrôle parlementaire.
- La multiplication des agences a accentué la **perte de compétences techniques** dans l’administration centrale et territoriale.
- Des circuits de financement **trop complexes**, des logos et des communications dispersés qui rendent l’action de l’État illisible pour le citoyen.

Les recommandations fortes du rapport :

Le rapport formule une **soixantaine de recommandations**, dont voici les plus importantes et emblématiques :

Redonner un cap clair à l’État

- Élaborer une doctrine claire sur la création et le maintien des agences.
- Soumettre chaque agence à une seule administration de tutelle.
- Renforcer le pilotage central par les ministères, et en particulier par les secrétariats généraux.

Rationaliser et simplifier

- Évaluer tous les 5 ans la pertinence de chaque agence.
- Fusionner ou supprimer certaines agences devenues redondantes.
- Créer un moratoire sur la création de nouvelles agences sauf s’il y a gain prouvé.
- Favoriser la mutualisation des fonctions support (RH, finances, informatique).

Mieux contrôler et mieux informer

- Publier des données financières détaillées, actualisées et ouvertes (open data).
- Mettre en place une comptabilité analytique pour connaître le coût réel de chaque dispositif d'aide.

Recentrer l'action publique sur l'État

- Rendre le préfet l'interlocuteur unique au niveau local.
- Interdire aux agences de lancer directement des appels à projets locaux, ce rôle devant revenir au préfet.
- Supprimer certaines structures comme l'Agence nationale du sport ou Pass Culture, et réintégrer leurs missions aux ministères.

Clarifier la communication

- Apposer uniquement le logo de l'État, pas ceux des agences, sur tous les supports et sites web.
- Recentrer la communication au sein des ministères.

Esprit global du rapport

Le rapport ne préconise **pas une politique de coupes aveugles**, mais plutôt une **réforme cohérente et progressive**, destinée à rendre l'action publique plus lisible, plus efficace et moins coûteuse.
L'objectif : recentrer l'État sur ses missions stratégiques et éviter que les agences ne deviennent des « *États dans l'État* ».

Sur l'économie globale attendue, le rapport sénatorial estime qu'**il serait possible d'économiser environ 550 millions d'euros** en rationalisant le paysage des agences et opérateurs de l'État – notamment grâce à une réduction des fonctions support – mais « *à missions constantes* ». **Soit quatre à cinq fois moins que les montants affichés par le gouvernement et les deux ministres de Bercy**.
Comme l'a précisé le président de la commission d'enquête lors

de la présentation du rapport : « ***Au risque de décevoir ceux qui voyaient dans ce travail des milliards d'économies, vous aurez beau chercher, vous ne trouverez pas. Pas de serpe, pas de hache.*** »

> ***Source : CFDT-UFETAM***

⚠️ *Pour aller plus loin :*

Rapport de la Commission d'Enquête du Sénat sur les agences et opérateurs de l'État

L'essentiel sur la commission d'enquête

La liste des 61 recommandations

Vigilance des employeurs publics en matière de protection des agents publics contre les effets de la canicule

Nouvelle circulaire du ministre de la Fonction publique suite à la canicule qui sévit en France.

Laurent Marcangeli, le Ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification a lui aussi fait publier une circulaire « canicule » en date du 30 juin 2025 !

La circulaire Fonction Publique :

Objet : vigilance des employeurs publics en matière de protection des agents publics contre les effets de la canicule.

Pièce jointe : annexe

Une cellule interministérielle de crise a été activée hier par le ministère de l'intérieur pour faire face à la situation d'alerte caniculaire. Météo France a positionné en alerte orange canicule plus de 80 départements métropolitains, ce qui invite à un surcroît de vigilance collective dans nos services publics.
Cet épisode devrait se poursuivre au moins jusqu'au mercredi 2 juillet inclus.

En plus des mesures de bon sens, tendant à informer, sensibiliser et prévenir, je vous rappelle qu'en tant qu'employeurs, vous êtes responsables de la sécurité et la protection de la santé des agents contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense lorsque les seuils de vigilance météorologique sont atteints (https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule). En la matière, les dispositions du code du travail s'appliquent aux employeurs publics.

Vous devez en particulier vous assurer de l'information et de la formation des agents publics aux bons gestes à adopter (boire régulièrement, se protéger du soleil, …) et suivre plus particulièrement les agents vulnérables, notamment au regard de leur état· de santé. Une réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des agents est réalisée. L'annexe pourra être utilisée pour la sensibilisation des agents.

Je vous invite également à prendre les mesures nécessaires pour le cas échéant adapter l'organisation du travail

(horaires, amplitudes, localisation des postes), aménager les postes et tenues de travail pour limiter l'exposition à la chaleur (tenues, ventilation, brumisation) et garantir que les agents auront sur leur lieu de travail les moyens de s'hydrater. Une attention particulière est à porter aux travailleurs dont les missions s'exercent en extérieur.

Les mesures retenues doivent tenir compte du contexte et des contraintes spécifiques de chaque service pour en assurer notamment la continuité, et prendre en considération les besoins et vulnérabilités particulières des usagers du service public concerné.

Dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique lancé le 10 mars 2025, le décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur entre en vigueur le 1er juillet et s'applique à la fonction publique.

Il conviendra in fine de vous assurer que le risque lié à l'exposition des travailleurs à des épisodes de chaleur intense est désormais intégré à la démarche d'évaluation des risques, et figure au sein du document unique d'évaluation des risques professionnels ou dans des documents équivalents.

Je vous remercie d'appliquer avec beaucoup d'attention ces mesures qui s'inscrivent dans le plan national d'adaptation au changement climatique lancé le 10 mars 2025.

Signé : Laurent Marcangeli

Accéder à l'annexe

Accéder à la circulaire Fonction publique

A consulter :

Chaleur intense, canicule et travail des agents publics : de nouvelles précautions prévues par la réglementation

---

L’ASP : un opérateur « modèle » à renforcer plutôt qu’à diluer !

Alors que le Gouvernement annonce un resserrage de vis budgétaire impactant les ministères et leurs opérateurs sous tutelle, il est important de relever les savoir-faire et compétences uniques de nos opérateurs. L’agence de service et de paiement (ASP) avait déjà connu des velléités de découpe et de renvoi de certaines missions vers le ministère des finances… ces velléités ne se sont heureusement pas confirmées, la CFDT y a d’ailleurs veillé. Après la découpe, va-t-on se diriger vers des fusions avec d’autres opérateurs?

La fusion avec d’autre(s) ne reviendrait qu’à diluer des savoir-faire et des compétences techniques développés au cours des années, 4 justifications objectives et factuelles vous sont présentées ci-dessous.

1. Première agence des fonds européens et mise en place des

politiques publiques

L’ASP est une agence d’expertise et de paiement des aides pour **plus de 200 dispositifs**, couvrant des domaines aussi variés, de l’agriculture, de l’environnement, de l’emploi, de l’énergie, ou encore des politiques sociales. Cette polyvalence repose sur **une capacité à mutualiser** les outils informatiques. L’agence a su développer des processus administratifs simplifiés.

La grande efficacité opérationnelle de l’ASP se traduit par une polyvalence des agents sur différents dispositifs avec de grandes compétences et une adaptabilité reconnue.

L’ASP a prouvé **sa capacité de réaction en situation d’urgence**, notamment lors de la crise sanitaire du Covid-19, de la mise en place du plan de relance, du Brexit ou encore de la guerre en Ukraine.

2. Une gestion sécurisée et rigoureuse de l’argent public

L’ASP traite près de 2**0 milliards d’euros d’aides publiques avec une gestion sécurisée et rigoureuse**. Elle se donne les moyens pour une exigence constante de **lutte contre la fraude et de cybersécurité (certification ISO 27 001). Les frais de gestion exceptionnellement bas** (1,3 % en moyenne) sont des atouts importants sur le savoir-faire de l’agence.

L’agence est **soumise à une trentaine d’audits annuels**, dont plusieurs européens, ce qui témoigne de sa **transparence**, de sa **solidité juridique** et de son **excellence opérationnelle**. Elle répond systématiquement aux recommandations, avec un taux de satisfaction élevé de ses donneurs d’ordre.

L’Agence est l’interlocutrice de l’Etat à tous les niveaux (administrations centrales, services déconcentrés) et aussi des collectivités territoriales Régions, Départements (y compris en Outre-mer).

L’ASP est le premier organisme payeur européen en matière d’aides agricoles, et est certifié régulièrement par la CCCOP.

3. Le savoir-faire de l’ASP

L’ASP ne se contente pas d’exécuter : elle **co-construit** les dispositifs avec les ministères. Elle conçoit des **systèmes d’information robustes** capables d’automatiser les paiements et les contrôles tout en intégrant **l’intelligence artificielle** pour assister ses gestionnaires et améliorer la qualité du service.

L’ASP joue un rôle stratégique de coordination entre les organismes payeurs de la PAC, assurant la transmission des comptes financiers, l’harmonisation des pratiques et le respect des normes européennes.

Ce rôle est **incontournable** pour préserver les financements européens et éviter des pénalités de plusieurs centaines de millions d’euros.

4. Une présence territoriale au service des citoyens

Avec **31 sites en métropole et outre-mer**, l’ASP assure un **maillage territorial solide**, essentiel à l’accompagnement de publics fragiles et éloignés des démarches numériques. Elle développe des services d’assistance humaine afin de compléter l’offre digitale.

En conclusion : un modèle à renforcer plutôt qu’à diluer !

Face à l’augmentation de la complexité des dispositifs d’aide, à la montée en puissance des fraudes organisées et à la nécessité de faire plus avec moins, l’**ASP incarne un modèle performant, adaptable, sécurisé et économiquement soutenable.**

> *Rédaction – Collectif CFDT-SPAgri-section ASP*

Budget, mesures catégorielles, emplois… La circulaire du premier ministre du 23 avril 2025… ça pourrait piquer !

Malgré les gels annoncés, les mesures d'économies déjà lancées par de précédents gouvernements, force est de constater leur résultat avec ce qui est aujourd'hui dénoncé par le premier ministre : une hausse du budget destiné à la rémunération des agents de l'État (+ 6,7 % en 2024).

En conséquence de ce dérapage, le gouvernement choisit de resserrer la vis sur la politique salariale. La dernière circulaire du Premier ministre dresse les contours d'un nouveau cadre contraint pour les ministères et ses opérateurs sous tutelle en matière de gestion des effectifs et de mesures catégorielles, destinées à améliorer leur rémunération.

D'après le 1er ministre, les dépenses de personnel de l'État qui ont explosé en 2024 se chiffrent à **107 Md€** en augmentation de 6,7 % alors que l'inflation a nettement baissé (2 %). Le gouvernement exige donc plus de rigueur pour maîtriser les coûts.

A quoi s’attendre ?

Vers une maîtrise des crédits et une limitation des mesures catégorielles ?

- Un constat de + 3,7 Md€ en 2024 : « trop coûteux » !
- Certaines de ces mesures devenant pérennes : il convient donc de les **limiter, de mieux les cibler et mieux les piloter ;**
- Elles doivent être **cohérentes avec les objectifs globaux** de politique salariale et compatibles avec les budgets ;
- **Dépenses de personnel plafonnées** : aucun dépassement autorisé, y compris pour les mesures catégorielles.

*Pour rappel, les mesures catégorielles ne sortent pas du « chapeau », elles sont programmées, affichées et validées par la direction du budget ! Le catégoriel permet de financer des mesures « one shot » mais permet aussi de financer des **mesures pérennes comme une revalorisation de l’IFSE ! Lorsque la mesure catégorielle embarque avec elle une certaine pérennité, ce n’est pas une surprise.** Les mesures catégorielles permettent, par ailleurs, de redonner un peu de pouvoir d’achat aux fonctionnaires alors que la valeur du point stagne depuis des années.*

La CFDT-SPAgri exprime donc ses inquiétudes face à ce resserrage de vis et espère que la revalorisation de l’IFSE aura bien lieu malgré ces annonces officielles !

Des impacts sur la gestion des emplois ?

- Respect strict des **schémas d’emplois votés** par le Parlement ;
- Pas de rattrapage possible sur les années précédentes.

Sur ce point, le MASA ne devrait pas être trop concerné tant il semble être un « bon élève ».

De nouvelles exigences pour les ministères

Les mesures catégorielles doivent :

- Être **justifiées par des données de gestion prévisionnelle** (GPEC, pyramide des âges, attractivité…) ;
- **Simplifier les cadres statutaires et indemnitaires** (suppression de primes obsolètes, fusions de corps…) ;
- **Harmoniser les situations** pour favoriser les mobilités et l'équité.

Toute concertation avec les syndicats doit être **coordonnée avec les ministères du Budget et de la Fonction publique**. **Aucune annonce ou engagement unilatéral ne sont autorisés sans validation interministérielle**.

L'avis de la CFDT : les agents publics sont une richesse pas un coût

Si la CFDT **n'est pas opposée à une gestion responsable** des deniers publics, il n'est guère acceptable que les agents publics soient in fine la variable d'ajustement du redressement budgétaire.

La reconnaissance des métiers, l'attractivité de certains secteurs ou fonctions et l'équité de traitement entre catégories et corps doivent rester des priorités de sorte à fixer un cap pour le bon fonctionnement de la communauté de travail.

La CFDT **s'oppose à toute logique de rigueur aveugle** : la politique salariale ne peut se résumer à des restrictions comptables. Elle doit **rester un outil de reconnaissance et de justice professionnelle** dans la fonction publique.

L**es concertations sociales doivent être effectives et non**

réduites à de simples formalités, de vagues annonces ou promesses. Les **mesures catégorielles doivent être pensées pour tous les agents,** avec eux, pour répondre aux enjeux de carrières, d'attractivité et de qualité du service public.

> *La CFDT continuera à défendre une vision **équilibrée, humaine et responsable** de la gestion publique.*

En conclusion :

Les agents publics sont une richesse essentielle pour le développement de nos territoires et la préservation de notre qualité de vie : un soutien durable est primordial

> ***Document joint :***

- *La circulaire du premier ministre du 23 avril 2025*

circPM042025

Fonction publique : place à l'apaisement et au travail de fond

Communiqué de Presse n° 4 de la CFDT-Fonction Publique du 23

décembre 2024.

Depuis le début du quinquennat en cours, la **CFDT appelle de ses vœux** des négociations sur les thématiques prioritaires pour les agents, à commencer par celle du pouvoir d'achat :

- **Salaires, carrières, rémunérations,**
- **Organisation et conditions de travail,**
- **Égalité professionnelle.**

Après un dernier trimestre 2024 particulièrement calamiteux pour les agents publics et le dialogue social, **il est nécessaire que le gouvernement se donne les moyens de l'apaisement pour construire des réponses durables aux enjeux d'attractivité qui sont ceux de la Fonction publique** et de l'ensemble des services, établissements et collectivités des trois versants. Le premier des signaux est de rétablir le versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et d'abandonner le projet d'instauration de trois jours de carence et de baisse de l'indemnisation des arrêts de travail pour cause de maladie.

À cela, **il convient d'ajouter la question des moyens et de la qualité du dialogue social**, ou encore celle des transformations numérique et écologique juste.

La CFDT rappelle que rien ne se décide unilatéralement pour établir la confiance, a fortiori dans le contexte budgétaire contraint que l'on connaît.

La CFDT est prête à négocier dans un cadre respectueux et partagé, tel qu'inscrit dans le Code général de la Fonction publique depuis 2021 : celui de la négociation collective.

L'ambition partagée doit être celle de la reconnaissance des agents publics, de leur investissement dans leurs missions, de l'indispensable amélioration de leurs conditions de travail. C'est le prix d'une attractivité à retrouver sans plus attendre. La CFDT l'appelle de ses voeux dans l'intérêt de

toutes et tous, agents et usagers.

C’est donc sans tarder que le ministre Laurent Marcangeli, en charge de l’action publique, de la Fonction publique et de la simplification, devra rencontrer les organisations syndicales représentatives et prendre la mesure des défis à relever en plaçant l’ensemble des agents publics, titulaires et contractuels, au coeur de ses préoccupations.

Paris, le 23 décembre 2024 / Source CFDT / UFETAM

- *Le communiqué de presse de la CFDT :*

communique_presse_uffa_23-12-24.pdf-

Nomination du gouvernement Bayrou

Par ordre protocolaire

Les ministres

- **Mme Elisabeth BORNE**, ministre d’État, ministre de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche ;
- **M. Manuel VALLS**, ministre d’État, ministre des outre-mer ;
- **M. Gérald DARMANIN**, ministre d’État, garde des sceaux, ministre de la justice ;
- **M. Bruno RETAILLEAU**, ministre d’État, ministre de l’intérieur ;

- **Mme Catherine VAUTRIN**, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- **M. Eric LOMBARD**, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;
- **M. Sébastien LECORNU**, ministre des armées ;
- **Mme Rachida DATI**, ministre de la culture ;
- **M. François REBSAMEN**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;
- **M. Jean-Noël BARROT**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
- **Mme Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;
- **Mme Annie GENEVARD**, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- **M. Laurent MARCANGELI**, ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification ;
- **Mme Marie BARSACQ**, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Ministres délégués ;

- auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :
    - **M. Patrick MIGNOLA**, chargé des relations avec le Parlement ;
    - **Mme Sophie PRIMAS**, porte-parole du Gouvernement.
    - **Mme Aurore BERGÉ**, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;

- Auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
    - **M. Philippe** BAPTISTE, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Auprès du ministre d’État, ministre de l’intérieur :
    - **M. François-Noël BUFFET**, ministre ;
- Auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles :
    - **Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET**, ministre chargée du travail et de l’emploi ;
    - **M. Yannick NEUDER**, ministre chargé de la santé et de l’accès aux soins ;
    - **Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ**, ministre déléguée chargée de l’autonomie et du handicap ;
- Auprès du ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :
    - **Mme Amélie de MONTCHALIN**, ministre chargée des comptes publics ;
    - **M. Marc FERRACCI**, ministre chargé de l’industrie et de l’énergie ;
    - **Mme Véronique LOUWAGIE**, ministre déléguée chargée du commerce, de l’artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l’économie sociale et solidaire ;
    - **Mme Clara CHAPPAZ**, ministre déléguée chargée de l’intelligence artificielle et du numérique ;
    - **Mme Nathalie DELATTRE**, ministre déléguée chargée du tourisme ;
- Auprès du ministre des armées :
    - **Mme Patricia MIRALLÈS**, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants ;
- Auprès du ministre de l’aménagement du territoire et de la décentralisation :
    - **Mme Valérie LÉTARD**, ministre chargée du logement;
    - **M. Philippe TABAROT**, ministre chargé des transports ;
    - **Mme Françoise GATEL**, ministre déléguée chargée de la ruralité ;

        - **Mme Juliette MÉADEL**, ministre déléguée chargée de la ville ;
    - Auprès du ministre de l’Europe et des affaires étrangères :
        - **M. Benjamin HADDAD**, ministre délégué chargé de l’Europe ;
        - **M. Laurent SAINT-MARTIN**, ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l’étranger ;
        - **M. Thani MOHAMED SOILIHI**, ministre délégué chargé de la francophonie et des partenariats internationaux.

Loi de finances spéciale : les conséquences pour la fonction publique

Après la censure du gouvernement Barnier, il est beaucoup question de la “loi de finances spéciale”, qui vise à éviter, entres autres, une situation où les fonctionnaires ne seraient pas payés et où les services publics seraient bloqués, une sorte de « shutdown » à la française ! Cependant, le ministre démissionnaire du Budget, Laurent Saint-Martin, a listé les conséquences de l’absence de budget pour 2025. Et la fonction publique ne sera pas épargnée !

En effet, même avec la loi de finances spéciale adoptée en raison de l’absence d’un budget formel pour 2025, des restrictions budgétaires importantes affecteront directement

la fonction publique française.

Quelques points clés de cette loi :

Absence de dépenses nouvelles :

- La loi spéciale limite les dépenses à ce qui est strictement nécessaire pour la continuité des services publics.
- Les investissements et subventions discrétionnaires sont gelés, sauf exceptions urgentes.

Conséquences sur les effectifs :

- Les augmentations prévues en 2025, par exemple pour les armées (700 ETP) et la justice (1 500 ETP) ne pourront pas être réalisées tant qu'un budget n'est pas voté.
- Les suppressions de postes, notamment les 4000 postes dans l'éducation, sont également suspendues (ça c'est un des côtés positifs !).

Risques pour les rémunérations :

- Le régime des services votés ne peut couvrir l'intégralité des dépenses salariales pour 2025, notamment les avancements automatiques d'échelons.
- Un budget doit impérativement être adopté pour éviter une interruption dans la paie des agents.

Impact sur les collectivités :

- Les dotations de fonctionnement seront maintenues au niveau de 2024, mais les dotations d'investissement, telles que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), sont gelées.

- Les subventions prévues dans le cadre du Fonds vert seront limitées aux engagements déjà réalisés en 2024.

Analyse critique :

- **Conséquences immédiates :**

  La loi de finances spéciale est une solution temporaire pour éviter un blocage des services publics, mais elle limite fortement les capacités de l'État à planifier des politiques nouvelles ou à répondre aux besoins croissants.

- **Fragilité budgétaire :**

  L'absence d'un budget formel crée une instabilité financière, avec des répercussions potentielles sur la confiance des agents publics et des collectivités.

- **Perspectives :**

  La priorité pour le prochain gouvernement sera de faire adopter rapidement un budget en bonne et due forme pour 2025 afin de rétablir une gestion financière normale et sécuriser les financements indispensables.

Quels impacts sur les salaires des agents publics ?

Les impacts sur les salaires des agents publics en raison de la loi de finances spéciale sont préoccupants et comprennent les éléments suivants :

Absence de couverture totale pour 2025 :

- La loi de finances spéciale repose sur le budget de 2024, qui ne suffit pas pour couvrir l'ensemble des dépenses salariales de l'année 2025. Notamment, les avancements automatiques des fonctionnaires ne pourront pas être financés correctement si la situation perdure. Cela signifie que les augmentations liées à l'ancienneté et les éventuelles revalorisations salariales ne seraient pas garanties.

Risque de retard ou de réduction des paiements :

- En l'absence d'un budget formel, les rémunérations pourraient être affectées par des retards dans le paiement ou des réductions temporaires si le gouvernement doit prioriser certaines dépenses essentielles. Bien que le régime des services votés permette de payer les agents publics, il ne peut s'étendre indéfiniment sans impact sur la stabilité des rémunérations.

Incertitude et instabilité pour les agents :

- Cette situation crée une incertitude pour les agents publics, qui peuvent être inquiets quant à la sécurité de leurs revenus, surtout si le blocage budgétaire se prolonge. Le ministre démissionnaire Laurent Saint-Martin a souligné que ce régime provisoire n'est pas conçu pour durer toute l'année 2025.

En résumé, sans l'adoption rapide d'un budget formel, les salaires risquent de devenir précaires, ce qui altérera certainement la motivation des agents publics et impactera donc la qualité des services publics.

> ***Source : CFDT-UFETAM (16/12/2024)***

Quel ministère de l'Agriculture pour la transition agroécologique ?

L'association **AgroParisTech Alumni** et le **collectif Le Lierre** ont organisé, le 4 décembre 2024, une conférence-débat à Paris et en ligne sur le thème : **Quel ministère de l'Agriculture pour la transition agroécologique ?**

Cet événement avait pour objectif d'examiner les obstacles à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à la transition agroécologique et d'explorer des solutions pour renforcer l'action de l'État dans ce domaine.

Un contexte marqué par des défis majeurs :

- Le secteur agricole est confronté à de multiples enjeux : des rémunérations insuffisantes pour les agriculteurs, des crises sanitaires récurrentes, les impacts croissants du changement climatique, et un manque de durabilité des systèmes agro-alimentaires.
- Les conséquences négatives sur la santé humaine, les écosystèmes et le climat s'aggravent, tandis que les appels des scientifiques et de la société civile en faveur d'une transition agroécologique ambitieuse s'intensifient.
- Les politiques publiques actuelles, jugées

insuffisantes, donnent l'impression d'une impasse dans l'action de l'État.

Face à ces constats, la conférence a ouvert un espace de réflexion collective sur les difficultés à instaurer des politiques de transition agroécologique et les moyens de repenser le rôle et les modes d'intervention de l'État afin de garantir une transition ambitieuse, équitable et acceptée par tous les acteurs.

Les participants :

- **Stéphane Le Foll** (ancien ministre de l'Agriculture, maire du Mans),
- **Prunelle Besson** (ancienne agente publique de l'administration agricole),
- **Christian Huyghe** (directeur agriculture à l'INRAE),
- **Pierre Cornu** (professeur et chercheur à l'INRAE).

Le débat a été animé par **Viviane Treves**, ingénieure et chercheuse spécialisée dans le management de l'État et les transitions agroécologiques

Synthèse des débats :

1- Contexte et enjeux :

- Le ministère de l'Agriculture est critiqué pour son incapacité à répondre aux crises agricoles et à l'urgence écologique.
- La gouvernance actuelle, basée sur une cogestion entre l'État et les syndicats, freine l'innovation et entrave la transition agroécologique.

2- Critiques et limites du modèle actuel :

- La cogestion limite les nouvelles perspectives en donnant trop peu de poids aux experts.
- Les ONVAR (organismes nationaux à vocation agricole et rurale) souffrent d'un manque de ressources, réduisant leur influence dans les processus décisionnels.
- L'action du ministère est perçue comme réactive, manquant d'une vision stratégique à long terme.

3- Propositions de réforme

- **Révision de la gouvernance :** Accorder une place plus importante à la recherche et rééquilibrer les forces dans les instances décisionnelles pour une co-invention des solutions.
- **Changement culturel :** Abandonner le modèle centré sur la production de masse au profit d'une logique intégrant les enjeux climatiques et socio-économiques. Pour ce faire, il est recommandé de créer des dynamiques sociales et d'appropriation de la question environnementale pour faciliter les changements nécessaires.
- **Adaptation institutionnelle :** Revoir les missions et l'intitulé du ministère pour inclure explicitement les problématiques sociétales et environnementales.

4- Obstacles identifiés :

- Une forte inertie institutionnelle et une résistance culturelle et politique à des réformes profondes.
- Une tension permanente entre les impératifs

économiques des acteurs agricoles et les exigences environnementales.

Conclusion et perspectives :

Une réforme systémique du ministère de l'Agriculture s'impose pour allier transition agroécologique et réforme administrative. Pour ce faire, plusieurs pistes sont envisagées :

- Intégrer une pluralité d'acteurs représentatifs dans les processus décisionnels.
- Renforcer le rôle de la recherche.
- Promouvoir des solutions adaptées aux spécificités territoriales.

Cependant, ces changements nécessitent une volonté politique forte et un consensus entre les parties prenantes, un défi de taille. La conférence du 4 décembre a appelé à un débat national sur l'avenir du modèle agricole et de ses institutions, en privilégiant une approche co-construite entre économie, environnement et société.

– – –

En complément : Article d'Acteurs Publics publié le 6 décembre 2°24 sur cette conférence ci-dessous :

Des voix émergent pour réformer le ministère de l'Agriculture face à la crise climatique 06122024

---

64 ans, c’est toujours non !

Communiqué de presse intersyndical du 7 octobre 2024 (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC ,CFTC, UNSA, Solidaire et FSU)

La retraite à 64 ans a fait l’objet d’un communiqué de presse intersyndical à consulter ci-dessous..

com_presse_intersyndical_-_64_ans_cest_non_

Un nouveau gouvernement, qui s’est fait attendre !

Par ordre protocolaire

Les ministres

- **Didier MIGAUD**, garde des Sceaux, ministre de la Justice ;
- **Catherine VAUTRIN**, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation ;
- **Bruno RETAILLEAU**, ministre de l’Intérieur ;
- **Anne GENETET**, ministre de l’Education nationale ;
- **Jean-Noël BARROT**, ministre de l’Europe et des Affaires étrangères ;

- **Rachida DATI**, ministre de la Culture et du Patrimoine ;
- **Sébastien LECORNU**, ministre des Armées et des Anciens combattants ;
- **Agnès PANNIER-RUNACHER**, ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques ;
- **Antoine ARMAND**, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
- **Geneviève DARRIEUSSECQ**, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- **Paul CHRISTOPHE**, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes ;
- **Valérie LÉTARD**, ministre du Logement et de la Rénovation urbaine ;
- **Annie GENEVARD**, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ;
- **Astrid PANOSYAN-BOUVET**, ministre du Travail et de l'Emploi ;
- **Gil AVÉROUS**, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- **Patrick HETZEL**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- **Guillaume KASBARIAN**, ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique ;
- **François-Noël BUFFET**, ministre auprès du Premier ministre, chargé des Outre-mer ;
- **Laurent SAINT-MARTIN**, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics.

Ministres délégués ;

- *Auprès du Premier ministre et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères* :
  Benjamin HADDAD, chargé de l'Europe ;
- *Auprès du Premier ministre* :

Nathalie DELATTRE, chargée des Relations avec le Parlement ;
Maud BREGEON, porte-parole du Gouvernement ;
Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, chargée de la Coordination gouvernementale ;

- *Auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation* :
Françoise GATEL, chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat ;
François DUROVRAY, chargé des Transports ;
Fabrice LOHER, chargé de la Mer et de la Pêche ;
- *Auprès du ministre de l'Intérieur* :
Nicolas DARAGON, chargé de la Sécurité du quotidien ;
Auprès de la ministre de l'Education nationale :
Alexandre PORTIER, chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel ;
- *Auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères* :
Sophie PRIMAS, chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger ;
- *Auprès de la ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques* :
Olga GIVERNET, chargée de l'Energie ;
- *Auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie* :
Marc FERRACCI, chargé de l'Industrie ;
Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, chargée de l'Economie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation ;
Marina FERRARI, chargée de l'Economie du tourisme ;
- *Auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes* :
Agnès CANAYER, chargée de la Famille et de la Petite enfance.

Secrétaires d'État

- *Auprès du ministre de l'Intérieur* :
  Othman NASROU, chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations ;
- *Auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères* :
  Thani MOHAMED SOILIHI, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux ;
- *Auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie* :
  Laurence GARNIER, chargée de la Consommation ;
- *Auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Egalité entre les femmes et les hommes* :
  Salima SAA, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes ;
- *Auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* :
  Clara CHAPPAZ, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique

> ***La CFDT-SPAgri note les propos tenus par Michel BARNIER sur la nécessité de dialoguer avec les organisations syndicales.*** *Gageons qu'avec un gouvernement de cette taille, la qualité du dialogue sera au rendez-vous et bien décliné au sein de chaque ministère, dont celui en charge de l'agriculture.*

Réunion de rentrée avec le ministre (31 août 2021)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré

les organisations syndicales pour évoquer avec elles les sujets d’actualité de la rentrée.

Mentor, plateforme interministérielle de formation en ligne

Depuis le 31 mai 2021, les agents du ministère de l’Agriculture sous statut fonction publique d’État peuvent bénéficier d’une offre interministérielle de formation en ligne.

Première réunion d’échange avec Julien Denormandie, nouveau ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation

Le 22 juillet, 15 jours après sa nomination, Julien Denormandie a organisé une première réunion d’échange avec les représentants des personnels.

Adoption du projet de loi de transformation de la Fonction publique

Publication de la loi dite de « transformation de la fonction publique ».

Protection sociale complémentaire : la CFDT revendique la participation de l’État-employeur

Comme les salariés du privé, les agents publics doivent bénéficier d’une aide de leur employeur pour leur protection sociale complémentaire.

Action publique 2022 :

actualités de la rentrée au MAA

Compte rendu de la 4e réunion du groupe de travail « Action publique 2022 » et ses conséquences sur la feuille de route du ministère de l'Agriculture.

Vers des espaces de dialogue pour améliorer les conditions de travail ?

Organisation du travail : il faut donner la parole aux agents dans le cadre d'un dispositif qui s'inspire des espaces de dialogue.

L'Autre trésor public : la parole aux agents

Dans ce livre, paru en février aux Éditions de l'Atelier, trente agents de divers horizons – parmi lesquels une adhérente du SPAgri – racontent *leur* travail.